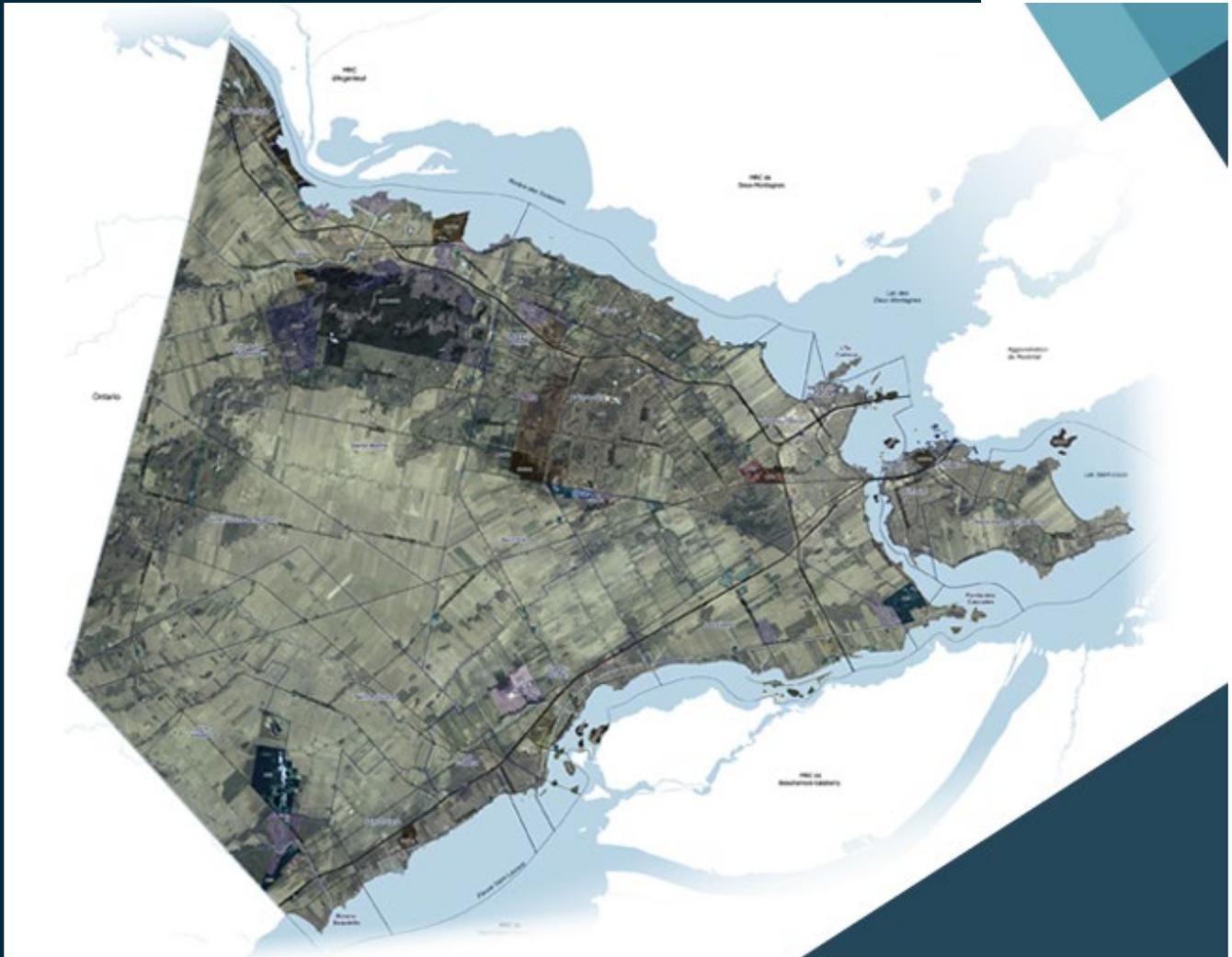


MRC de Vaudreuil-Soulanges



Révision de la carte électorale du Québec Novembre 2023

Mémoire présenté à la Commission de la représentation électorale

MRC de Vaudreuil-Soulanges
280, boulevard Harwood, 2e étage
Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 1Y5



SOMMAIRE

La MRC de Vaudreuil-Soulanges présente à la Commission de la représentation électorale ses préoccupations quant à la proposition actuelle de délimitation des circonscriptions électorales et demande à cette dernière de ne pas la retenir. **La MRC considère que cette proposition est incohérente avec la réalité régionale et qu'elle porte atteinte à l'identité locale et à la dynamique régionale de Vaudreuil-Soulanges.**

Le présent mémoire vise à répondre à l'invitation de la Commission qui est de soutenir ses travaux **pour « raffiner sa connaissance des réalités et des enjeux régionaux ainsi que des liens d'appartenance des citoyennes et des citoyens à leur communauté »**¹. C'est d'ailleurs sur ce point, celui du respect des communautés naturelles, que s'appuie la MRC pour affirmer son désaccord.

Le document soumis par la MRC expose au commissaire les raisons pour lesquelles cette proposition est incohérente pour ses citoyennes et citoyens. Sommairement, la proposition est incompatible avec nos réalités puisqu'elle :

- **déconstruit notre territoire identitaire** développé depuis la période seigneuriale, en constituant des comtés totalement incohérents avec nos secteurs d'affinités qui, encore aujourd'hui, forment des territoires d'appartenance forte;
- **fait abstraction du concept d'organisation spatiale du schéma d'aménagement** basé sur les relations sociales, économiques et institutionnelles prédominantes entre nos communautés locales;
- **oublie que notre axe de développement s'articule dans une logique est-ouest**, axe fortement influencé par la RMR de Montréal;
- **divise et exclut d'un comté, où il est l'une de ses principales priorités, la grande partie de l'important projet « signature » de Vaudreuil-Soulanges**, le Parc du canal de Soulanges;
- **sous-estime le renforcement de sa dynamique régionale et du renforcement du pôle régional principal** (Vaudreuil-Dorion) qui se renforce par la construction de l'Hôpital de Vaudreuil-Soulanges.

En contrepartie, la proposition surestime :

- l'influence suprarégionale et les relations avec la ville périmétropolitaine de Salaberry-de-Valleyfield qui est définie comme un pôle de services et d'équipements pour sa MRC;
- la présence des deux ponts pour rejoindre l'autre MRC, ces voies de passage n'ont pas su faire oublier le Fleuve comme une frontière naturelle et la présence d'un péage sur l'autoroute 30 est un frein important pour les personnes vulnérables;
- les similitudes entre les profils socio-économiques des MRC de Vaudreuil-Soulanges et de Beauharnois-Salaberry qui sont différentes.

La MRC invite la Commission à se souvenir de l'expérience peu concluante du comté de Salaberry-Soulanges (1988-2001). Cet épisode est encore frais à la mémoire de nos municipalités locales. Elle est décrite comme une période difficile pour faire valoir nos besoins et permettre l'avancement de nos dossiers de territoire. Les communautés du comté de Beauharnois ont d'autres priorités, bien ancrées de ce côté du fleuve, et celles-ci méritent toute l'attention d'une députation.

Enfin, le mémoire de la MRC se termine par deux propositions cohérentes avec nos réalités locales et régionales, soit le statu quo ou l'ajout d'une circonscription. Avec près de 123 000 personnes inscrites sur la liste électorale, Vaudreuil-Soulanges peut, en respectant son identité et réalité territoriale, être divisé en trois comtés de 41 000 électrices et électeurs.

¹ Commission de la représentation électorale (septembre 2023) « Proposition de délimitation : rapport préliminaire », page 3

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| 1. Une proposition incohérente avec notre réalité _____ | 4 |
| 2. Une atteinte à notre identité régionale _____ | 6 |
| 3. L'expérience peu concluante du comté de Salaberry-Soulanges (1988-2001) _____ | 8 |
| 4. L'importance de considérer les réalités régionales _____ | 10 |
| 5. Les recommandations de la MRC _____ | 13 |

| | |
|--|---|
| Annexe 1 : Les seigneuries du territoire de Vaudreuil-Soulanges à l'époque de la Nouvelle-France _____ | 1 |
| Annexe 2 : Le concept d'organisation spatiale de Vaudreuil-Soulanges _____ | 2 |
| Annexe 3 : Démonstration de la faisabilité des circonscriptions proposées pour le territoire de Vaudreuil-Soulanges _____ | 3 |

1. UNE PROPOSITION INCOHÉRENTE AVEC NOTRE RÉALITÉ

« La Commission introduit un découpage géographique issu d'une opération strictement statistique. Nous ne nous reconnaissons pas dans la proposition, elle est totalement incompatible avec la dynamique de nos communautés locales et nos enjeux régionaux. »

Le présent mémoire est adressé à la Commission de la représentation électorale (ci-après la Commission) dans le cadre de son mandat visant la révision de la délimitation des circonscriptions électorales.

Le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges

D'une superficie de 855 km², le territoire de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (ci-après la MRC) est situé à l'ouest de l'île de Montréal, dans la région administrative de la Montérégie, au confluent de la rivière des Outaouais et du fleuve Saint-Laurent et à proximité de la frontière ontarienne.

Formé d'une presqu'île et l'île Perrot, les frontières naturelles du territoire de Vaudreuil-Soulanges sont si distinctives que plusieurs structures administratives épousent les mêmes limites, dont :

- Économique : Développement Vaudreuil-Soulanges et Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges
- Éducation : Centre de services scolaires des Trois-Lacs
- Emploi : Carrefour jeunesse emploi Vaudreuil-Soulanges et Réseaux
- Culture : Conseil des arts de Vaudreuil-Soulanges, Musée régional de Vaudreuil-Soulanges, la Route des arts de Vaudreuil-Soulanges et le Cœur classique Vaudreuil-Soulanges
- Communautaire : Corporation de développement communautaire de Vaudreuil-Soulanges et la dizaine d'organismes communautaires à vocation régionale.
- Environnement : Société de gestion des matières résiduelles de Vaudreuil-Soulanges, COBAVER Vaudreuil-Soulanges et Comité 21 Vaudreuil-Soulanges
- Logement : Office régional d'habitation Vaudreuil-Soulanges et Toit d'Abord – Habitations abordables Vaudreuil-Soulanges

Avec une population de plus de 166 000 habitants, deux circonscriptions électorales couvrent le territoire : le comté de Vaudreuil et celui de Soulanges.

La proposition de la Commission

Désirant réduire le nombre d'électrices et d'électeurs dans le comté de Vaudreuil, bien qu'il ne se retrouve pas parmi les circonscriptions en « situation d'exception positive », la Commission préconise une proposition qui entraîne une segmentation pour le moins particulière des circonscriptions de Vaudreuil et de Soulanges.

À cet effet, pour réaliser sa proposition la Commission :

- procède à une division du territoire de la ville de Vaudreuil-Dorion afin de transférer dans le comté de Soulanges ses secteurs situés au nord et à l'ouest des autoroutes 40 et 30;
- ajoute au comté de Soulanges les municipalités de Vaudreuil-sur-le-Lac et L'Île-Cadieux; et
- exclut, par effet de domino, du comté de Soulanges, les municipalités de Pointe-des-Cascades, Les Cèdres et Coteau-de-Lac pour les ajouter au comté redessiné de Beauharnois.

C'est avec étonnement que la MRC et les municipalités touchées ont pris connaissance du découpage proposé par la Commission. Cette « configuration » de notre territoire nous est étrangère et s'éloigne des origines de nos communautés, de notre historique de développement ainsi que de notre réalité intra et extra territoriale.

La MRC estime que la Commission n'a pas pris en compte toute l'information qu'elle possède pour comprendre nos communautés et ne s'est attardée qu'au nombre d'électrices et d'électeurs. À titre d'exemple, le découpage proposé dans son rapport préliminaire a pour effet, en autres :

- **d'exclure** l'important projet « Signature » de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, soit le Parc régional du canal de Soulanges, d'une circonscription où il est identifié comme principale initiative;
- **de scinder** en deux la principale zone d'activités économiques (commerciales et industrielles) de Vaudreuil-Soulanges qui se retrouve à Vaudreuil-Dorion, de part et d'autre de l'autoroute 40;
- **d'impacter** fortement notre identité locale et régionale, puisque la « redistribution » proposée cible essentiellement les fondations des Seigneuries de Vaudreuil et de Soulanges.

En considérant le cadre d'analyse qu'elle doit employer, la Commission semble avoir réalisé une découverte fortuite basée uniquement sur la composante de « l'égalité relative du vote ». Les travaux de la Commission introduisent un découpage géographique issu d'une opération strictement statistique. Nous ne nous reconnaissons pas dans la proposition; elle est totalement incompatible avec la dynamique de nos communautés locales et nos enjeux régionaux.

L'importance du « respect des communautés naturelles »

Il est donc important pour la MRC de Vaudreuil-Soulanges de rappeler à la Commission son devoir de tenir compte dans son analyse de sa deuxième composante ce qu'elle appelle le « respect des communautés naturelles ». Nous souhaitons que nos préoccupations trouvent écho et que la proposition actuelle établie pour les circonscriptions de Vaudreuil et de Soulanges ne soit pas retenue.

Pour soutenir les travaux de la Commission, la MRC souligne dans ce mémoire certains éléments d'intérêt. Le mémoire se termine par deux propositions cohérentes avec nos réalités locales et régionales, soit le statu quo ou l'ajout d'une circonscription.

2. UNE ATTEINTE A NOTRE IDENTITÉ RÉGIONALE

« La proposition actuelle bouleverse sévèrement l'organisation spatiale de Vaudreuil-Soulanges qui s'est développée depuis l'époque seigneuriale. Le découpage est une véritable déconstruction du territoire identitaire pour lequel notre population, nos entrepreneurs et nos institutions y ont développé leur appartenance. »

Un riche héritage seigneurial

L'enjeu identitaire que pose la proposition de la Commission est frappant. La proposition actuelle bouleverse sévèrement l'organisation spatiale de Vaudreuil-Soulanges. Le découpage est une véritable déconstruction du territoire identitaire pour lequel notre population, nos entrepreneurs et nos institutions y ont développé leur appartenance.

D'une part, la proposition dénature entièrement les origines de Soulanges. Elle propose littéralement le déplacement de la majeure partie du territoire de la Seigneurie de Soulanges (formée aujourd'hui des municipalités de Coteau-du-Lac, Les Cèdres, Pointe-des-Cascades et Saint-Clet) pour l'exclure du comté de Soulanges afin de l'ajouter à celui de Beauharnois.

D'autre part, du côté du comté de Vaudreuil, la situation est similaire. La Commission cible un secteur important de la Seigneurie de Vaudreuil en transférant dans le comté de Soulanges des municipalités qui ne s'identifient pas comme des « soulangeoises ». À juste titre, certaines municipalités touchées portent le nom de « Vaudreuil », en référence à cette origine seigneuriale (Vaudreuil-Dorion et Vaudreuil-sur-le-Lac²).

Au-delà de la question toponymique, nous rappelons annuellement notre riche histoire seigneuriale dans le cadre des Seigneuries de Vaudreuil-Dorion, et ce, depuis 31 ans. Cet événement est d'ailleurs le plus ancien festival soulignant l'époque de la Nouvelle-France au Québec. Preuve de notre attachement, les descendants de la dernière famille seigneuriale de Vaudreuil, Louise-Joséphite Chartier de Lotbinière et Robert Unwin Harwood, bien qu'ils habitent dans l'Ouest canadien, sont des invités de marque (voir annexe 1).

Se relever de la fermeture du canal de Soulanges

Le territoire de Soulanges est marqué par la présence du canal de Soulanges, un ensemble patrimonial, dont la construction dans sa configuration actuelle date de 1899. D'une longueur de 23,4 km, il traverse quatre municipalités : Les Coteaux, Coteau-du-Lac, Les Cèdres et Pointe-des-Cascades. Considéré comme un espace d'innovation technologique et un moteur de développement économique, il devient rapidement un emblème de fierté pour les nombreuses familles qui ont contribué à sa construction et à ses opérations, mais aussi pour toute la région.

L'ouverture officielle en 1959 du canal de Beauharnois, l'actuelle Voie maritime du Saint-Laurent, scellera définitivement le sort du canal de Soulanges. Les communautés de Soulanges se sont regroupées pour rebâtir un nouveau tissu économique et social.

² Lors de sa fondation en 1920, la municipalité portait le nom du village de Belle-Plage. Quarante ans plus tard, selon la Commission de toponymie du Québec, on modifiait cette appellation qui ne marquait pas suffisamment le lien avec Vaudreuil, évoquant la mémoire de Philippe de Rigaud de Vaudreuil, marquis de Vaudreuil. https://toponymie.gouv.qc.ca/ct/ToposWeb/Fiche.aspx?no_seq=65221

Pour surmonter cette fermeture, le territoire compris entre Rivière-Beaudette et Pointe-de-Cascades a depuis travaillé d'arrache-pied. L'une des clés fut de s'arrimer à la dynamique de Vaudreuil, devenir complémentaire en développant des spécificités gagnantes à l'échelle régionale. C'est avec une fierté renouvelée que ces communautés jouissent aujourd'hui d'un développement enviable et de créneaux propres pour contribuer à l'effervescence de Vaudreuil-Soulanges. Le découpage proposé est difficile à concevoir pour les élu(e)s de Soulanges qui se mobilisent dans plusieurs dossiers pour travailler ensemble.

Bousculer le projet « Signature » de Vaudreuil-Soulanges : Parc régional du canal de Soulanges

Dans les dernières années, plusieurs travaux de planification en lien avec l'importance de la mise en valeur du canal de Soulanges pour l'ensemble de la région de Vaudreuil-Soulanges ont été effectués par la MRC, dont un chapitre entier lui est consacré au schéma d'aménagement révisé³. Après un plan de développement économique, des démarches de reconnaissance, un plan directeur et des ententes gouvernementales⁴, le Parc du canal de Soulanges a vu le jour en 2021.

Ce parc régional est le projet « Signature » de la MRC de Vaudreuil-Soulanges reconnu et soutenu par la mesure « Signature innovation » du Fonds régions et ruralité du MAMH⁵.

Ainsi, la MRC s'explique mal comment la Commission peut proposer de diviser le Parc du canal de Soulanges, le plus important site identitaire et patrimonial de Vaudreuil-Soulanges. En choisissant d'en faire son projet « Signature », les 23 maires de la MRC considèrent cet espace comme étant névralgique pour notre identité régionale et pour notre développement régional, tant pour ses intérêts touristiques, culturels et économiques.

Il nous apparaît difficile de constater le manque de considération de la proposition pour notre histoire et notre projet de territoire qui y est rattaché. Elle propose de diviser le territoire du parc et d'amalgamer trois des quatre municipalités de ce projet d'envergure au comté de Beauharnois, là où d'autres priorités, bien ancrées de ce côté du fleuve, méritent toute l'attention d'une députation.

« Fièremment Vaudreuil-Soulanges », une signature d'appartenance au territoire

Pour reconnaître ses origines et sa capacité à s'appuyer les uns sur les autres pour développer un territoire prospère, la MRC et les principaux intervenants du territoire ont adopté en 2017 une nouvelle signature accompagnée du slogan « Fièremment Vaudreuil-Soulanges ».

« Fièremment Vaudreuil-Soulanges » est une réponse à la vision stratégique de développement durable et des milieux de vie inscrits au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges. Dans cette vision, plusieurs éléments sont mis de l'avant dont le riche patrimoine régional marqué par l'histoire autochtone, les origines de la canalisation en Amérique et l'époque des seigneuries.

« Fièremment Vaudreuil-Soulanges » représente non seulement la fierté et le sentiment d'appartenance de la population envers la région, mais aussi la solidarité intermunicipale qui se traduit par un modèle de répartition équitable pour les services régionaux. C'est l'énoncé d'une solidarité régionale qui est animée par le dynamisme socioéconomique du territoire. Cette signature est une identité commune qui exprime la vision d'une région, fière de son unicité et des valeurs qu'elle partage.

³ Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges (voir Annexe IX : Le Parc régional du canal de Soulanges et ses abords) : https://mrcvs.ca/wp-content/uploads/2018/08/politiqueculturelle_web.pdf

⁴ « Gestion du canal de Soulanges - Entente entre le ministère des Transports et la MRC de Vaudreuil-Soulanges » <https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/salle-de-presse/nouvelles/Pages/gestion-canal-soulanges-entente.aspx>

⁵ <https://www.mamh.gouv.qc.ca/developpement-territorial/fonds-et-programmes/fonds-regions-et-ruralite-frr/volet-3-projets-signature-innovation-des-mrc/>

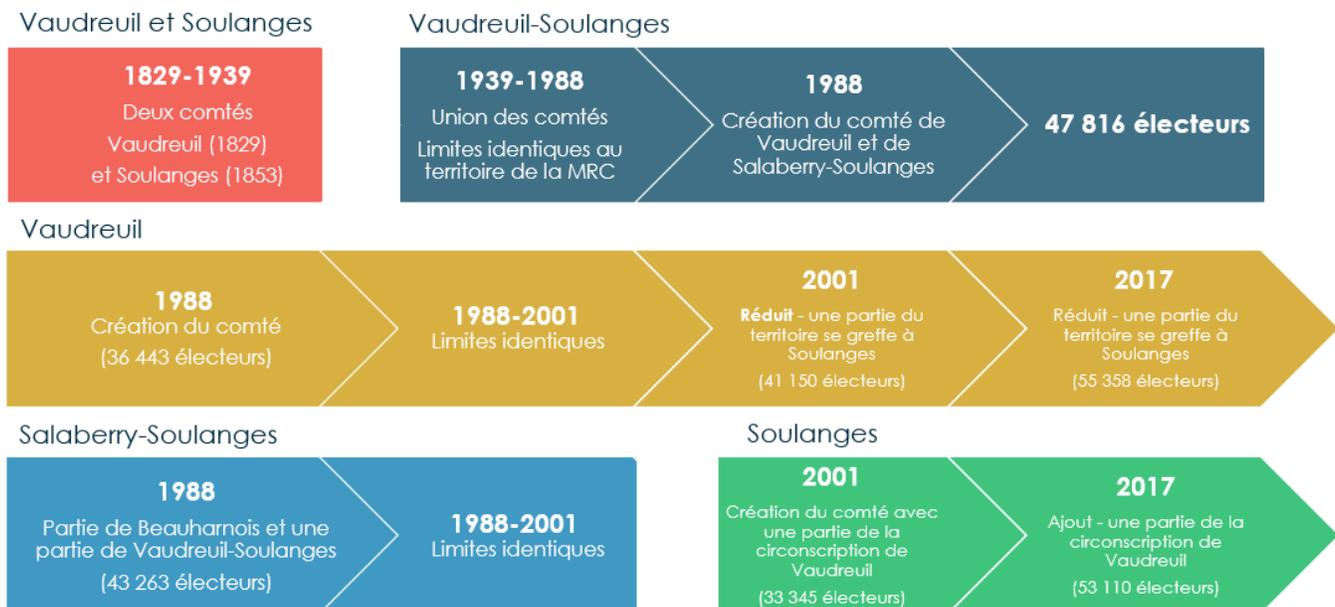
3. L'EXPÉRIENCE PEU CONCLUANTE DU COMTÉ DE SALABERRY-SOULANGES (1988-2001)

« En 2001, la Commission a corrigé une incohérence territoriale qu'elle avait introduite en 1988 lors de la création du comté de Salaberry-Soulanges. Durant cette période, nos priorités locales étaient bien secondaires. L'agenda politique était davantage orienté vers les besoins spécifiques de la communauté de Salaberry-de-Valleyfield, avec qui nous ne partageons pas les mêmes préoccupations identitaires, sociales et économiques. »

Les comtés de Vaudreuil et de Soulanges ont connu depuis leurs créations, respectivement en 1829 et 1853, diverses modifications de leurs limites géographiques. Respectueuses de nos frontières naturelles et celle de l'Ontario, elles ont su néanmoins représenter des ensembles cohérents pour nos communautés.

Il y a toutefois à travers notre longue tradition politique un court épisode, assez récent, durant laquelle une section du territoire de Soulanges fut déplacée dans la circonscription voisine composée des populations de Salaberry-de-Valleyfield et de Beauharnois.

Le comté de Salaberry-Soulanges a existé entre 1988 et 2001.



Cet épisode est encore frais à la mémoire de nos municipalités locales. Il est décrit comme une période difficile pour faire valoir nos besoins et permettre l'avancement de nos dossiers de territoire, notamment le canal de Soulanges.

En 2001, la Commission a corrigé l'incohérence territoriale qu'elle avait introduite en 1988 lors de la création du comté de Salaberry-Soulanges. Durant cette période, nos priorités locales étaient bien secondaires.

L'agenda politique était davantage orienté vers les besoins spécifiques de la communauté de Salaberry-de-Valleyfield, avec qui nous ne partageons pas les mêmes préoccupations identitaires, sociales et économiques.

Plusieurs motifs expliquent les difficultés de Soulanges à se reconnaître parmi les enjeux et les réalités de l'autre rive du Saint-Laurent :

- La divergence des besoins de la population : la ville de Salaberry-de-Valleyfield étant une ancienne ville industrielle contrairement au caractère champêtre des municipalités de Soulanges;
- Une séparation naturelle et physique existe entre les deux secteurs. D'ailleurs, la proposition actuelle de la Commission, c'est la création du seul comté à couvrir un territoire séparé par un fleuve;
- Les secteurs d'influence sont différents : Salaberry-de-Valleyfield étant une ville périmétropolitaine qui est définie comme un pôle de services et d'équipements pour sa MRC alors que Soulanges est tournée vers Montréal, faisant partie de la RMR. Deux municipalités visées font d'ailleurs partie de la Communauté métropolitaine de Montréal;
- La dynamique économique, tant en termes de revenus moyens des ménages que de la nature des nouveaux investissements, est totalement différente d'une rive à l'autre;
- L'arrivée d'un nouveau centre hospitalier à Vaudreuil-Dorion et l'offre de soins de santé à proximité des municipalités de Coteau-du-Lac, des Cèdres et de Pointe-des-Cascades, ne feront que renforcer le sentiment d'appartenance à leur circonscription d'origine et au territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges versus la MRC Beauharnois-Salaberry.

4. L'IMPORTANCE DE CONSIDÉRER LES RÉALITÉS RÉGIONALES

« Tout comme la Commission, la MRC estime important qu'il se développe une synergie au sein même des comtés électoraux. Toutefois, la proposition actuelle ne tient pas en compte, à notre avis, de plusieurs particularités de Vaudreuil-Soulanges permettant d'y arriver. La Commission doit tenir compte du concept d'organisation spatiale de Vaudreuil-Soulanges, tel qu'adopté en 2021 dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement. »

Tout comme la Commission, la MRC estime important qu'il se développe une synergie au sein même des comtés électoraux. Toutefois, la proposition actuelle ne tient pas en compte, à notre avis, de plusieurs particularités de Vaudreuil-Soulanges permettant d'y arriver. Pour soutenir ses travaux, la Commission peut consulter à l'annexe 2 le concept d'organisation spatiale de Vaudreuil-Soulanges, tel qu'adopté en 2021 dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement.

Voici les principaux aspects de cette organisation spatiale que la Commission semble omettre dans le cadre de son analyse :

Le territoire de Vaudreuil-Soulanges est divisé en secteurs d'affinités permettant d'illustrer ses « communautés naturelles ».

Depuis plusieurs années, les intervenants de la région regroupent les municipalités du territoire en cinq sous-ensembles cohérents. Les municipalités de ces secteurs d'affinités partagent entre eux des similitudes au niveau de leur profil socio-économique, tissu économique, appartenance et projets structurants. Le découpage proposé ne se superpose pas sur le secteur d'affinité regroupant les six municipalités bordant le Fleuve, mais le divise.

Le Pôle régional principal pour la consommation, l'économie et les services est situé à Vaudreuil-Dorion

L'espace métropolitain du comté de Vaudreuil s'est transformé au fil des années pour devenir un pôle régional dynamique. Ce secteur a connu un essor impressionnant, devenant un moteur économique et culturel pour la région. La population de la MRC n'a plus à quitter le territoire, elle s'y déplace pour travailler et consommer. Malgré les ponts qui enjambent le Fleuve, les enquêtes origine-destination démontrent bien que les déplacements des populations de Coteau-du-Lac, les Cèdres et Pointe-des-Cascades ne se font pas vers Salaberry-de-Valleyfield, mais bien en majorité vers le pôle régional de Vaudreuil-Dorion. L'arrivée prochaine de l'Hôpital de Vaudreuil-Soulanges viendra renforcer ce pôle.

La ville de Coteau-du-Lac est identifiée comme pôle régional secondaire de la MRC

Au-delà du pôle régional principal, le schéma d'aménagement reconnaît la ville de Coteau-du-Lac comme pôle régional secondaire pour la portion sud-ouest de la MRC, soit pour les municipalités de Rivière-Beaudette, Saint-Zotique, Les Coteaux et Les Cèdres. La vocation de ce pôle secondaire est d'accueillir les institutions et les services visant à desservir la population avoisinante. La cartographie de la proposition va à l'encontre du rayonnement de ce statut.

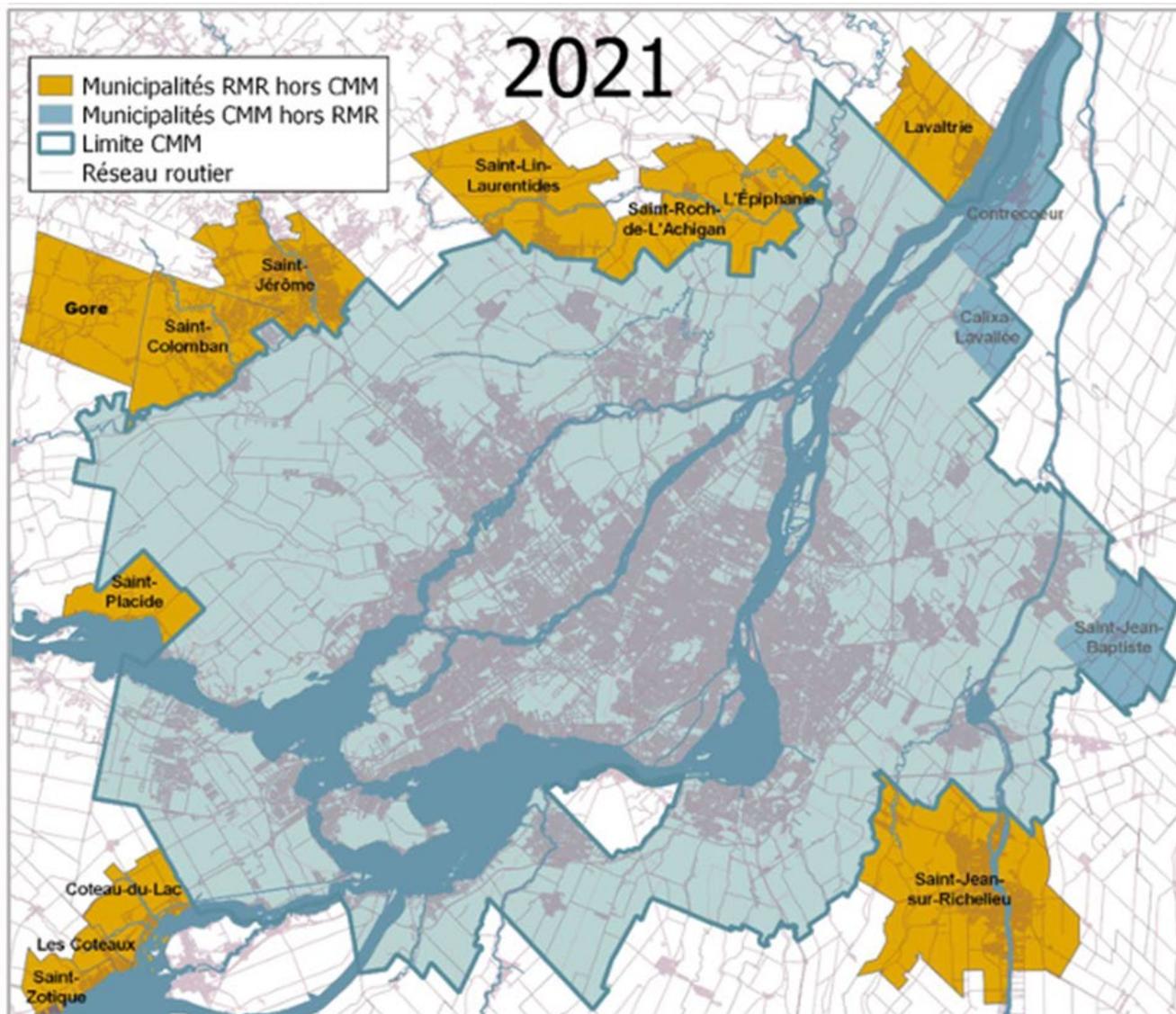
L'axe de développement de la MRC est Est-Ouest et non Nord-Sud

Comme porte d'entrée du Québec sur la route Montréal-Toronto, le territoire est influencé par la présence du corridor de commerce Québec-Ontario. Notre axe de développement et d'échanges avec l'extérieur des limites territoriales de Vaudreuil-Soulanges s'effectue essentiellement selon une orientation est-ouest.

Les infrastructures de transport, tant autoroutières que ferroviaires, ont soutenu le développement de Vaudreuil-Soulanges et ont accéléré sa croissance sous l'influence de la métropole.

Cette caractéristique a une forte influence sur les communautés de Soulanges ciblées par la Commission. À ce titre, le territoire de la région métropolitaine de Montréal englobe dorénavant les territoires de Coteau-du-Lac et de ses municipalités subséquentes, Les Coteaux et Saint-Zotique. Cet ajout au territoire de la RMR est justifié du fait que plus de 50 % de sa population active se déplace vers la métropole pour y travailler. En ciblant cette variable, Statistique Canada estime que le degré d'intégration économique et sociale avec le noyau urbain de la RMR est élevé.

Territoire de la RMR de Montréal



Source : CMM (https://cmm.qc.ca/wp-content/uploads/2020/02/RAP_20200130_Limites_CMM_dv.pdf)

Les données du navettage des municipalités de Soulanges visées par la proposition de la Commission démontrent cette propension à se tourner vers la région métropolitaine plutôt que de l'autre côté du fleuve. Pour Coteau-du-Lac, c'est moins d'un travailleur sur quatre (23,6 %⁶) qui emprunte l'un des ponts pour travailler dans la MRC de Beauharnois-Salaberry.

⁶ Recensement 2021 – lieu de travail de la population active selon le lieu de résidence
<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=9810045901>

Pour Les Cèdres et Pointe-des-Cascades, c'est moins d'un travailleur sur dix avec respectivement 9,09 % et 6,8 %. Ainsi, en considérant cette variable, le nouveau découpage surestime les relations nord-sud qui se développent par la présence des ponts.

Le fleuve et le pont à péage de l'autoroute 30 sont des freins importants

L'aménagement de notre territoire considère le fleuve comme une frontière naturelle à ne pas négliger. L'analyse de la Commission pour tenter de trouver une relation avec nos voisins du Sud a peut-être mis trop d'emphase sur la présence d'une deuxième voie de passage vers le comté de Beauharnois puisque son péage est un frein important pour plusieurs usagers.

Depuis son ouverture, Salaberry-de-Valleyfield doit conjuguer avec des mesures dissuasives pour s'assurer que les véhicules en transit vers l'A30 et désirant contourner le péage ne viennent gêner la circulation sur son territoire.

L'on doit surtout porter une attention sur l'impact du découpage pour les personnes vulnérables de Soulanges qui devront défrayer pour traverser le pont afin de recevoir l'aide du bureau de comté de Beauharnois. La MRC, porteuse de la Politique de développement social durable de Vaudreuil-Soulanges, travaille avec ses partenaires pour soutenir une réponse adéquate pour favoriser l'accessibilité des services. Les solutions apportées vont toutes dans le sens d'accroître le transport vers les pôles de services et d'emplois de Vaudreuil-Soulanges et non de Salaberry-de-Valleyfield ou Beauharnois.

5. LES RECOMMANDATIONS DE LA MRC

« À défaut d'accepter la naissance d'un nouveau comté sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges, la Commission doit préconiser le statu quo. »

Première recommandation : Statu quo

Le comté de Soulanges n'est pas en situation d'exception. Le nombre d'électrices et d'électeurs ainsi que le découpage actuel ne méritent pas a priori une attention de la Commission. Les modifications proposées sont davantage issues d'une recherche de solution pour le comté de Vaudreuil.

Le comté de Vaudreuil n'est pas, lui aussi, en situation d'exception. La situation actuelle peut prévaloir encore quelques années. À ce moment, le questionnement ne sera pas de savoir comment redécouper les comtés existants, mais l'ajout d'une nouvelle circonscription sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges.

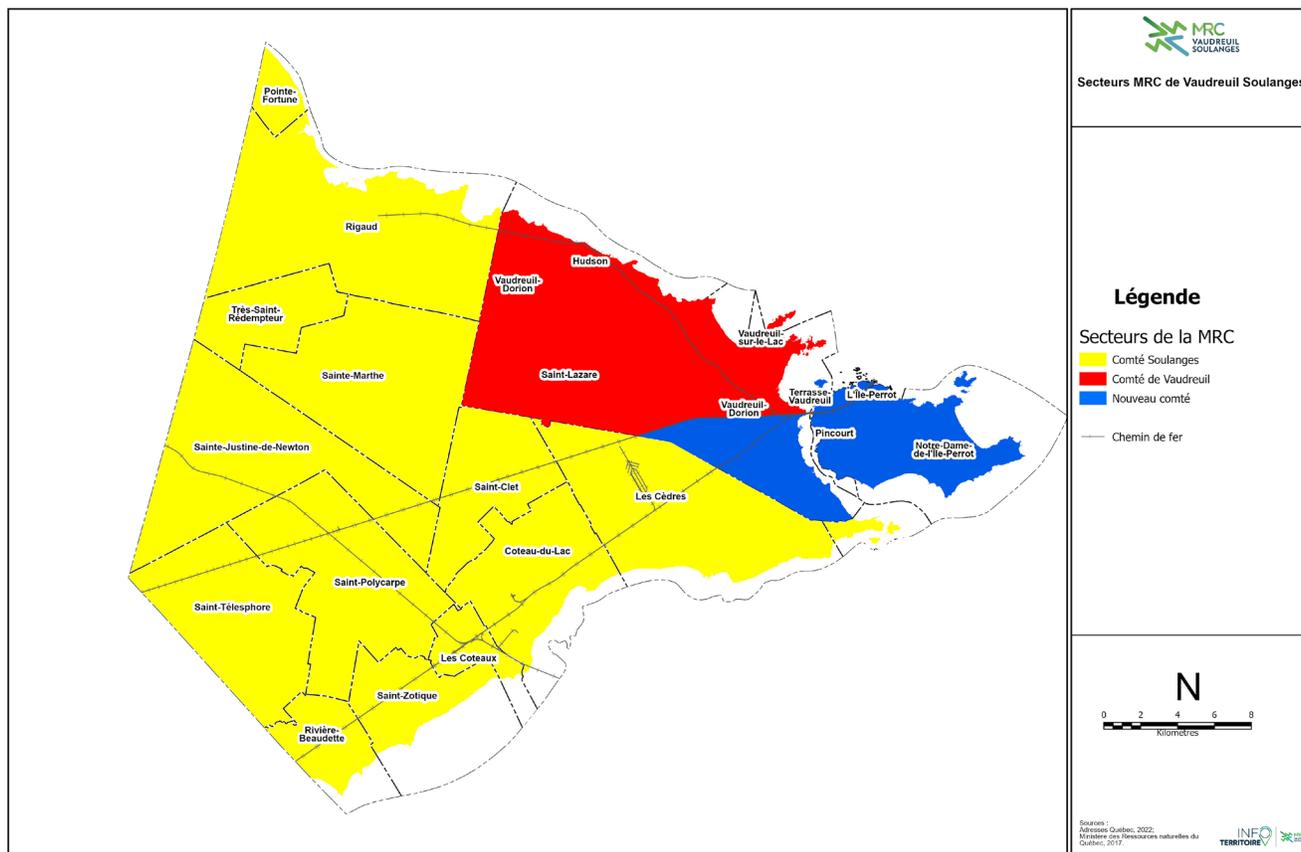
D'ici là, la MRC est d'avis que la proposition de la Commission n'est que « temporaire ». Considérant l'expérience de 1988 à 2001, les impacts du découpage préconisé par l'exercice de révision de la carte électorale sont trop importants. Le chamboulement dans la dynamique des comtés de Vaudreuil, de Soulanges et de Beauharnois est majeur et non sans conséquence.

Dans de cette première recommandation, la MRC demande à la Commission de la représentation électorale, d'octroyer, avec le justificatif présenté dans ce mémoire, un statut d'exception pour le comté de Vaudreuil. La Commission a d'ailleurs fait de même avec certaines circonscriptions, lors de son exercice de révision de 2017.

Deuxième proposition : création d'un comté pour l'île Perrot et le territoire de l'ancienne ville de Dorion

Avec près de 123 000 personnes inscrites sur la liste électorale, Vaudreuil-Soulanges peut, en respectant son identité et ses réalités territoriales, être divisé en trois comtés avec le nombre suffisant d'électrices et d'électeurs pour répondre aux barèmes établis par la Commission (voir annexe 3).

En tenant compte des secteurs d'affinités de Vaudreuil-Soulanges, les circonscriptions de Vaudreuil-Soulanges peuvent être les suivantes :



Nouveau comté :

- Secteur d'affinités de l'île Perrot (L'Île-Perrot, Pincourt, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et Terrasse-Vaudreuil)
- Partie Sud de Vaudreuil-Dorion délimitée par les voies ferrées du CN (Districts no 1 et no 2)

La population de l'île Perrot et cette portion du territoire de l'ancienne ville de Dorion partagent des affinités autour du corridor de commerce qui s'installe le long des voies ferrées et l'autoroute 20. Cette voie de passage a existé depuis les fondations des seigneuries de l'île Perrot et de Vaudreuil. Ces zones sont actuellement en redéveloppement. D'ici les trois prochaines années, c'est plus de 1 000 logements qui seront construits.

Comté de Vaudreuil redessiné :

- Secteur d'affinités du Centre urbain (Vaudreuil-Dorion – exception partie sud, Vaudreuil-sur-le-Lac, L'Île-Cadieux, Hudson et Saint-Lazare)

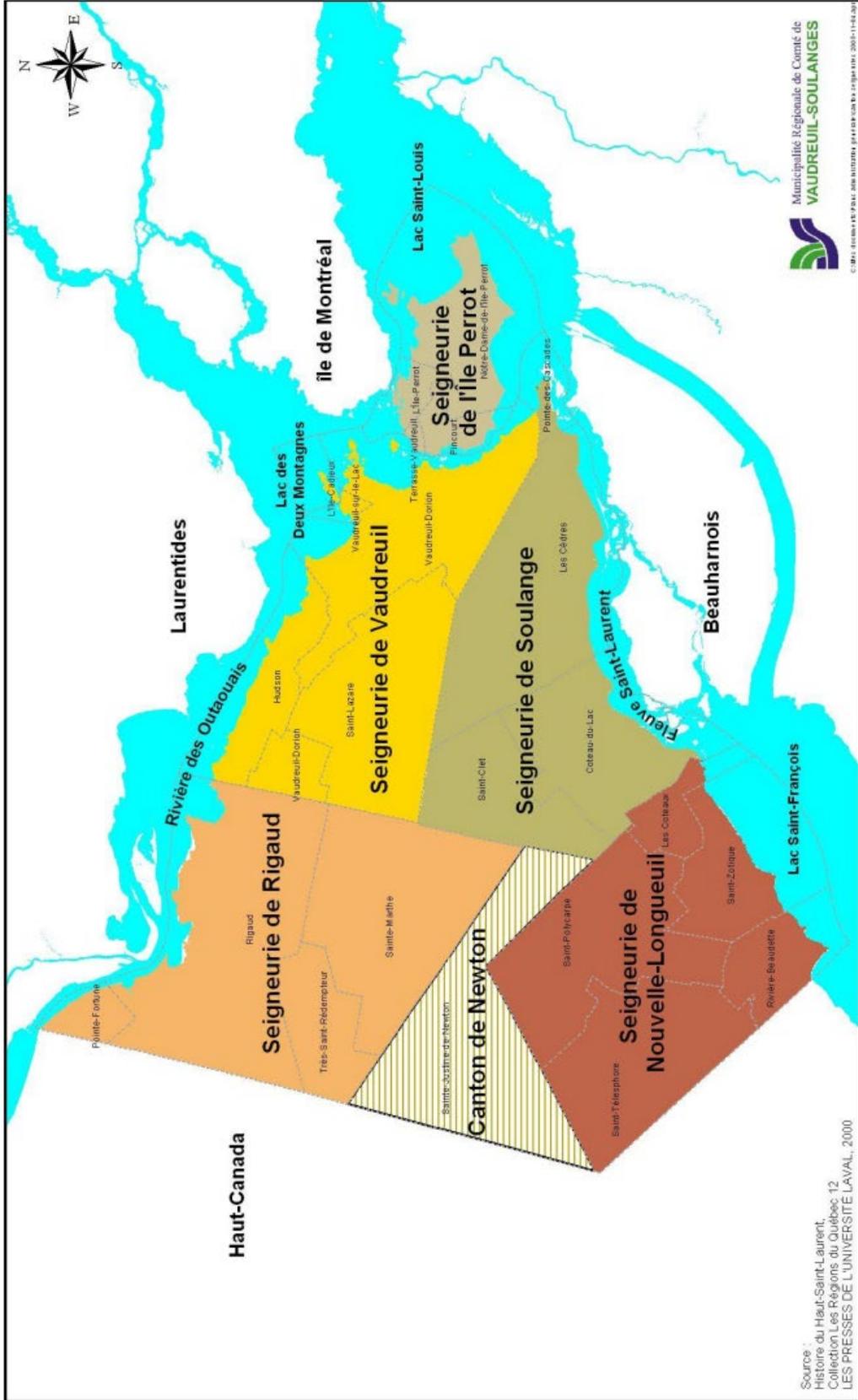
Comté de Soulanges redessiné :

- Secteur d'affinités du Mont Rigaud (Pointe-Fortune, Rigaud et Très-Saint-Rédempteur)
- Secteur d'affinités de la Plaine rurale (Sainte-Marthe, Sainte-Justine-de-Newton, Saint-Clet, Saint-Polycarpe et Saint-Téléphone)
- Secteur d'affinités de Soulanges (Rivière-Beaudette, Saint-Zotique, Les Coteaux, Coteau-du-Lac, Les Cèdres et Pointe-des-Cascades)

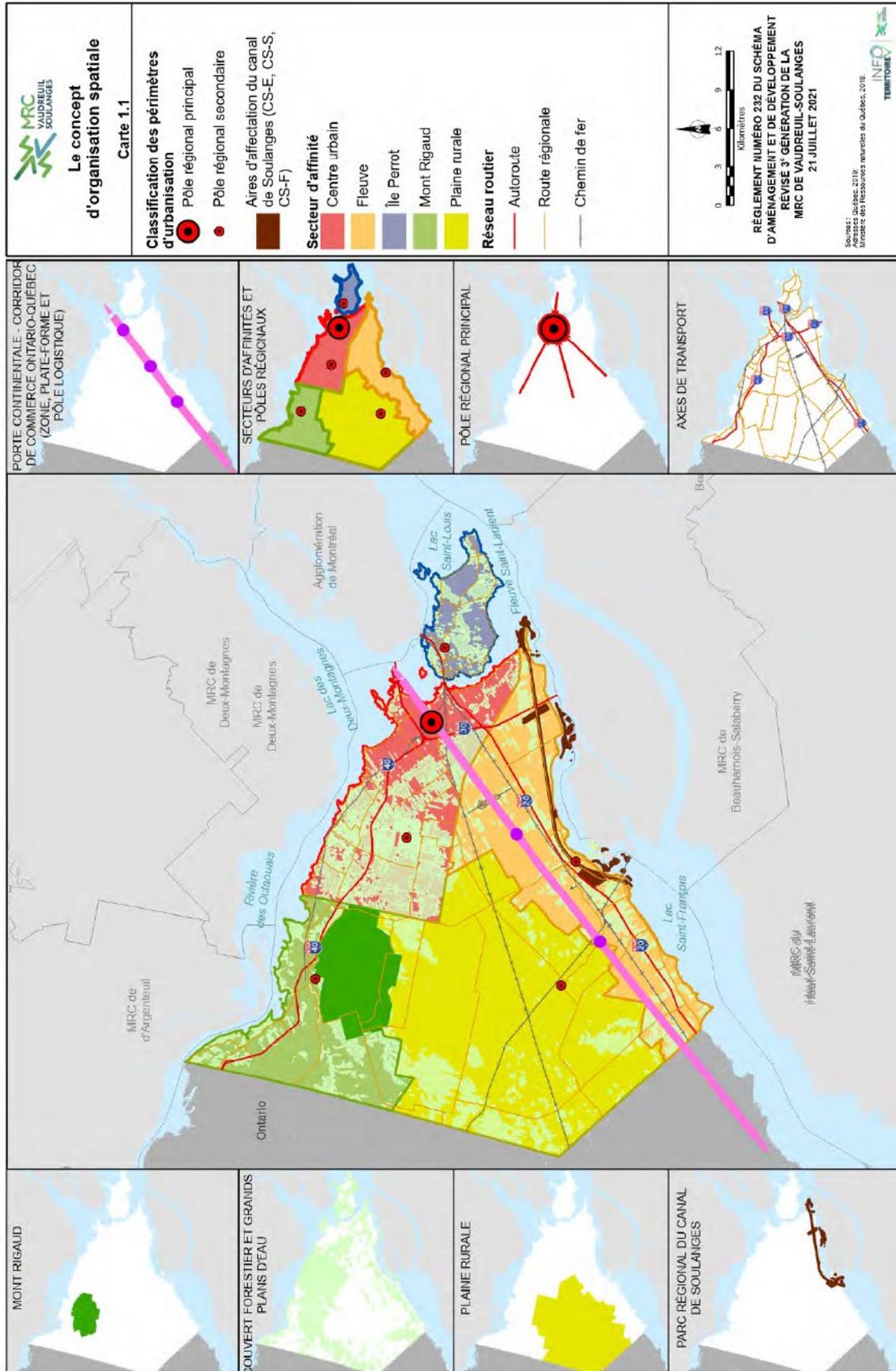
Selon les croissances de communautés de Vaudreuil-Soulanges, telles qu'elles sont établies par l'ISQ, tout porte à croire qu'il y aura dans 2 ans près de 130 000 électrices et électeurs. Si l'on se projette au moment de la prochaine révision de la carte électorale, les croissances attendues par l'ISQ feront grimper le nombre d'électrices et d'électeurs à plus de 135 000 (estimation pour 2031). Ceci est conservateur, puisqu'à chacun de ses exercices, l'ISQ réajuste à la hausse ses prévisions pour Vaudreuil-Soulanges. Déjà, entre les estimations de 2019 et de 2022, l'ISQ a réévalué à la hausse ses projections de 4,7 %.

En terminant, la MRC réitère sa position : à défaut d'accepter la naissance d'un nouveau comté sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges, la Commission doit préconiser le statu quo.

ANNEXE 1 : LES SEIGNEURIES DU TERRITOIRE DE VAUDREUIL-SOULANGES À L'ÉPOQUE DE LA NOUVELLE-FRANCE



ANNEXE 2 : LE CONCEPT D'ORGANISATION SPATIALE DE VAUDREUIL-SOULANGES



ANNEXE 3 : DÉMONSTRATION DE LA FAISABILITÉ DES CIRCONSCRIPTIONS PROPOSÉES POUR LE TERRITOIRE DE VAUDREUIL-SOULANGES

| Nouveau comté | | | | | | |
|---|------|---------------|---|---------------|-------------|---------------|
| Secteur d'affinités de l'île Perrot + 2 districts de V-D | | | | | | |
| Île Perrot | 2021 | 30 000 | | | | |
| Vaudreuil-Dorion (District 1 - Quinchien) | 2021 | 3 978 | Croissance des électeurs selon les projections régionales de l'ISQ (2022) | | | |
| Vaudreuil-Dorion (District 2 - Valois) | 2021 | 4 179 | | | | |
| | | | 2026 | | 2031 | |
| | | 38 157 | 6,70% | 40 714 | 4,39% | 42 501 |
| Nouveau comté de Vaudreuil | | | | | | |
| Secteur d'affinités du Centre urbain - 2 districts de Vaudreuil-Dorion) | | | | | | |
| Vaudreuil-Dorion (District 3 à 8) | 2021 | 20 966 | | | | |
| VSL | 2021 | 1 135 | | | | |
| Île Cadieux | 2021 | 115 | | | | |
| Hudson | 2021 | 4 680 | Croissance des électeurs selon les projections régionales de l'ISQ (2022) | | | |
| Saint-Lazare | 2021 | 17 830 | | | | |
| | | | 2026 | | 2031 | |
| | | 44 726 | 6,70% | 47 723 | 4,39% | 49 818 |
| Nouveau comté de Soulanges | | | | | | |
| Secteurs d'affinités du Mont Rigaud, Plaine rurale et Soulanges | | | | | | |
| Soulanges | 2023 | 60 846 | | | | |
| Moins Hudson | 2021 | 4 680 | Croissance des électeurs selon les projections régionales de l'ISQ (2022) | | | |
| Moins Saint-Lazare | 2021 | 17 830 | | | | |
| | | | 2026 | | 2031 | |
| | | 38 336 | 6,70% | 40 905 | 4,39% | 42 701 |
| * Les données de 2021 sont la population des 15 ans et plus du recensement 2021 de Statistique Canada (atteindront la majorité en 2024) | | | | | | |